

JE SOUHAITE ADHÉRER À L'APST-BTP-RP

J'emploie 15 salariés

Mon adhésion à l'APST-BTP-RP

J'ai 15 salariés inscrits dans mon Registre Unique du Personnel au moment de l'adhésion.

Je prends connaissance des Statuts de l'APST-BTP-RP et du Règlement intérieur du service.

Je complète le formulaire d'adhésion en ligne sur www.apst.fr



www.apst.fr

Ma cotisation provisionnelle annuelle



Droits d'entrée



J'ai 15 salariés
dans mon entreprise



Ma cotisation provisionnelle
annuelle "Per Capita" est de :
 $144 \text{ €} \times 15 = 2\,160 \text{ € HT}$



Droits d'entrée x 15

Quelle que soit la date d'adhésion au cours de l'année, la cotisation provisionnelle annuelle est due en totalité, dès la première échéance.



A réception des documents demandés, complétés et signés, accompagnés du règlement des droits d'entrées et des cotisations pour l'exercice en cours, l'APST-BTP-RP délivre une attestation d'adhésion.

Tout au long de l'année...

Je mets à jour mon Etat Nominatif du Personnel (ENP), en signalant les mouvements de personnel (entrées et sorties) chaque mois.

ET JE BÉNÉFICIE DES SERVICES DE L'APST-BTP-RP EN TERMES DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL